

[Rapport de l'Igas sur le dispositif d'accueil pour enfants et adultes handicapés géré par l'association « Le Silence des justes »](#)  
[1]

Après une mission ayant donné lieu à un premier rapport en 2017, l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a examiné en mars 2019 les suites données à ses précédentes recommandations, ce dont elle rend compte dans un nouveau rapport. Tenant compte du processus de régularisation engagé et des difficultés persistantes, notamment financières, l'Igas formule des « propositions complémentaires visant à assurer la continuité des prises en charge, à poursuivre la transition vers un cadre de fonctionnement régulier et à rétablir un dialogue confiant et crédible entre les différentes parties ».

[En savoir plus et consulter les rapports \(Igas\)](#) [2]

### Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/rapport-de-ligas-sur-le-dispositif-daccueil-pour-enfants-et-adultes-handicap%C3%A9s-g%C3%A9r%C3%A9-par>

[2] <http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article731>